

# L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME X

QUÉBEC, MAI 1929

N° 9

## En Acadie

**L**ES Acadiens sont aussi vigoureux qu'admirables. Dérangés comme pas un peuple ne le fut, ils ont survécu à toutes les difficultés, à toutes les persécutions. On les a vus reprendre silencieusement l'héritage paternel et conquérir de nouvelles puissances.

Actuellement ils sont légion aux États-Unis, en Louisiane, ils vivent en Nouvelle-Écosse et vivent bien, ils se développent tranquillement dans l'Île du Prince-Édouard, où on ne leur permet pas d'apprendre un mot de français à l'école ; ils ont une influence considérable et bienfaisante au Nouveau-Brunswick.

En ce dernier endroit, on les trouve particulièrement forts. Ils ont des députés, des ministres ; ils ont eu même l'honneur de compter l'un d'eux comme premier ministre. M. Veniot, battu par les marchands de bois et les ennemis du papisme est devenu depuis ministre des Postes à Ottawa.

On doit compter avec eux, mais on ne s'en rend pas toujours compte, et il arrive parfois que l'on commet à leur égard des injustices d'importance. On se réveillera pour apprendre qu'ils sont les maîtres de leur province, et, alors, on ne fera pas en vain patte de velours, car le sang français est généreux et bon.

L'an dernier, à la suite de réclamations faites par un comité de la société nationale l'Assomption, le ministre de l'Instruction publique, avait décidé de donner plus de latitude au français.

\* \* \*

Le Comité acadien avait demandé maintes choses raisonnables mais on ne lui accorda qu'u-

ne partie de ce qu'il réclamait. Après avoir compris que les Acadiens sont au Nouveau-Brunswick pour y rester et pour y progresser quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le ministre décidait de reconnaître officiellement le régime de l'enseignement bilingue.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1929 toute commission scolaire, qui aurait adopté une résolution disant qu'elle désire être bilingue, serait obligée d'engager des instituteurs ou institutrices possédant un diplôme bilingue.

Comme le régime nouveau pouvait prendre un peu de temps à se mettre sur pied, on donnait aux instituteurs et institutrices actuels un délai de cinq ans pour se qualifier. La qualification consistait en un examen de grammaire et composition françaises.

La population de langue française, les Acadiens particulièrement, applaudirent à la décision du ministre de l'Instruction publique du Nouveau-Brunswick ; la meute orangiste grinça des dents.

Repoussée en Ontario, mise en échec dans l'Ouest, cette meute mobilisa ses forces contre les Acadiens du Nouveau-Brunswick. Une campagne fut organisée contre les nouveaux règlements scolaires et une offensive fût même déclanchée contre le représentant acadien dans le Cabinet fédéral.

M. Veniot ayant eu le courage de donner le timbre bilingue trouva pour le défendre tous ceux qui réclamaient depuis de longues années ce timbre ; ce qui prouve que même un homme politique peut compter sur la reconnaissance de ceux à qui il fait du bien.

Nos amis acadiens du Nouveau-Brunswick, ne paraissant pas en danger, furent laissés à leurs propres forces.